

Politique de développement durable du CPE La Petite-Patrie



Politique adoptée par le conseil d'administration

le 28 août 2017

Table des matières

1. Politique de développement durable	3
2. Remerciement	3
3. Préambule.....	3
4. Énoncées des principes.....	3
5. Principes directeurs	4
5.1 Santé et qualité de vie.....	4
5.2 Équité sociale.....	4
5.3 Protection de l'environnement	4
5.4 Efficacité économique.....	4
5.5 Participation et engagement.....	4
5.6 Consommation responsable.....	4
6. Champs d'intervention	4
7. Destinataires.....	5
8. Rôle et responsabilités.....	5

1. Politique de développement durable

La présente politique définit les grandes orientations et l'approche générale en matière de développement durable adoptée en Conseil d'administration le 28 août 2017 et mise en vigueur le août 2017

2. Remerciement

L'élaboration de cette politique a été possible grâce aux réflexions du conseil d'administration, de la direction, du personnel et des parents du CPE La Petite-Patrie. Ainsi, plusieurs personnes ont été mises à contribution et ont participé sur une base volontaire à la rédaction de ce document. Un merci spécial à Jean-François Michaud ancien parent du CPE qui a amorcé les premières démarches auprès d'Équiterre.

3. Préambule

Le centre de la petite enfance La Petite-Patrie conformément à sa mission éducative est en mesure d'apporter une contribution importante à la compréhension, la promotion et la mise en oeuvre du développement durable. En effet, l'éducation et la sensibilisation sont essentielles au développement durable. **Le centre de la petite enfance La Petite-Patrie** compte aussi mettre en lien les objectifs de sa politique de développement durable avec les priorités établies dans son plan d'action.

En 2013, le CPE déménageait dans de nouvelles installations aménagées sur le boulevard Rosemont. Ses deux installations allaient accueillir 40 enfants de plus pour un total de 160 enfants sur un même toit. Cette augmentation allait occasionner plus de déchets et d'utilisation d'énergie. Après quelques mois de service, le CPE a pris conscience de l'impact des gestes que chaque individu (parents, enfants, employés et fournisseurs) pose jour après jour et qui ont un effet direct sur l'environnement. Cette prise de conscience s'est transformée en préoccupation et a entraîné une modification de ses pratiques environnementales. L'effet cumulatif de nos gestes fera certainement la différence dans la qualité de vie des enfants et de ceux qui gravitent autour d'eux.

4. Énoncées des principes

Développement durable : Le « développement durable » est, selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport Brundtland : « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

5. Principes directeurs

La présente politique repose sur le concept de développement durable, qui doit être présent dans ses activités quotidiennes. **Le centre de la petite enfance La Petite-Patrie** met l'emphase sur les principes suivants :

5.1 Santé et qualité de vie

Pour **Le centre de la petite enfance La Petite-Patrie**, le bien-être des enfants, des employés, des parents et des partenaires ainsi que l'amélioration de leur qualité de vie sont des préoccupations fondamentales du développement.

5.2 Équité sociale

Le centre de la petite enfance La Petite-Patrie contribue par sa mission au développement du plein potentiel de ses employées dans un environnement éco responsable où les valeurs de solidarités sont primordiales.

5.3 Protection de l'environnement

Le centre de la petite enfance La Petite-Patrie considère la protection de l'environnement dans l'élaboration et la réalisation de ses initiatives et activités afin d'atteindre ses objectifs de développement durable.

5.4 Efficacité économique

Les pratiques de gestion doivent générer une prospérité économique qui favorise l'évolution sociale, l'élimination de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

5.5 Participation et engagement

Le centre de la petite enfance La Petite-Patrie encourage la mobilisation des employés, des parents et des enfants, et leur engagement face à ses activités de développement durable, dans un souci de participation citoyenne et de transparence.

5.6 Consommation responsable

Le centre de la petite enfance La Petite-Patrie adopte une approche éco efficiente par l'élimination du gaspillage et l'utilisation intelligente des ressources humaines, matérielles et financières. Il favorise une consommation responsable, tant pour les biens que pour les services.

6. Champs d'intervention

La Politique de développement durable s'applique à l'ensemble de ses activités. Elle s'adresse également aux administrateurs C.A, aux gestionnaires, aux employés, aux parents, aux enfants ainsi qu'aux fournisseurs.

Le centre de la petite enfance La Petite-Patrie s'engage à développer une gestion respectueuse de l'environnement par la gestion de l'énergie, de l'eau, de directive d'approvisionnement, de la gestion écologique des espaces extérieurs et des déchets.

À titre d'exemples voici ce que **Le centre de la petite enfance La Petite-Patrie** prévoit faire :

- ❖ Aménagement à l'extérieur de lieux ombragés et de potagers;
- ❖ Diminution de la viande, du sel, et du sucre dans les menus;
- ❖ Atelier sur le recyclage 3R;
- ❖ Certification alimentation Québec;
- ❖ Ajout de bacs à composte et de recyclages dans les locaux pour faire participer les enfants et le personnel;
- ❖ Sensibilisation de l'utilisation de l'eau, de l'électricité;
- ❖ Sensibilisation du gaspillage;
- ❖ Utilisation de tasses lavables;
- ❖ Utilisation de serviettes lavable plutôt que le papier;
- ❖ Message aux parents via l'électronique.;
- ❖ Abandon de l'agenda papier pour les enfants;
- ❖ Impression recto-verso;
- ❖ Utilisation du papier recyclé pour les usages internes;
- ❖ Activité pour les enfants, les parents et le personnel autour des aliments du Québec;
- ❖ Pique-nique sans déchets;

7. Destinataires

Communiquer les valeurs sous-jacentes à la présente politique aux employés, clients et citoyens.

8. Rôle et responsabilités

Les membres de la direction s'engagent à :

- ❖ Veiller à l'intégration de la préoccupation du développement durable dans le plan d'action
- ❖ S'assurer de la mise en œuvre du plan d'action;
- ❖ Sensibiliser, éduquer, motiver les membres en matière de développement durable, et susciter leur adhésion à la politique;
- ❖ Intégrer, lorsqu'applicable, dans les relations avec ses fournisseurs et ses partenaires, les engagements du **Le centre de la petite enfance La Petite-Patrie** en matière de développement durable;
- ❖ Maintenir actif le Comité d'action;
- ❖ Mettre en œuvre un programme coordonné en se reportant le plus souvent possible à la faisabilité technologique, à la prévention de la pollution ainsi qu'au respect des budgets.

La présente politique doit faire l'objet d'une révision au moins au (3) trois ans suivant son adoption.